

# Pénibilité : La CFDT ne signe pas !!

## L'accord ARKEMA (grand-frère) RHODIA (petit-frère) ne résoud rien !

### Au contraire !

La CFDT d'ARKEMA n'avait pas signé l'accord tant son contenu est insuffisant et injuste. Vous verrez que celui de Rhodia (copie ARKEMA, bravo l'originalité !) est du même tonneau !

### Où sont les grands discours de la Direction de Rhodia ?

(Tout le positionnement CFDT sur la pénibilité ? Voir [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr) ou voir notre tract Pénibilité "ce que veut la CFDT de Rhodia !" )

### La CFDT demandait :

- **Que le dispositif négocié soit pérenne, sans limite dans le temps, afin que les salariés sachent à quoi s'en tenir, et afin que l'on puisse faire un vrai Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, avec des embauches avant les départs et pas après !**
  - **Refus direction :** Le dispositif s'arrête au 31 décembre 2011, et vu que les présidentielles ont lieu en 2012, on peut être sûr que tout sera bloqué jusqu'à l'élection ! Qui va nous faire croire que la loi WOERTH va pondre un dispositif meilleur !
- **Que tous les salariés POSTÉS soient concernés, notamment les 2x8, 2x8-7jours, 3x8, avec une durée de départ anticipé équivalente à 50 % de celle des continus.**
  - **Refus direction :** Elle s'en tient aux postés continus, comme si les postes du matin étaient moins pénibles pour les 2x8, 3x8 ! Injustice qui montre bien que la direction ne fera rien pour les autres catégories (journaliers, maintenance,... Elle en parle à peine dans le texte !)
- **Que des négociations se tiennent sur les sites pour traiter de tous les problèmes liés à la pénibilité, notamment l'Organisation du Travail, les effectifs, les taux de recouvrement, le contenu du travail dans les différents postes, le temps de repos dans les postes, etc.**
  - **Refus direction :** Elle s'en tient à la question de l'heure de prise de poste du matin (objectif inscrit dans le texte : pas avant 5 heures), au contenu du poste de nuit et au temps de repos lors du poste de nuit. Pour elle pas question de traiter ce qui aujourd'hui est le problème numéro 1 des postés : les effectifs !!
- **Que les départs anticipés soient proportionnels avec la durée en poste, avec les propositions supplémentaires suivantes à celles de la direction : 4 mois pour une durée de 15 à 21 ans, et surtout 1 mois de plus par année au-delà de 30 ans de postes. De ce fait, les départs doivent pouvoir se faire avant 58 ans !**
  - **Refus direction :** Elle s'en tient au tableau ARKEMA, rien de plus : maximum 24 mois pour trente ans de poste ! Ceux qui ont fait 40, voire 42 ans de postes, avec les rythmes qui étaient les plus pénibles dans les années soixante-dix et 80 peuvent aller se faire voir ! Rien de plus pour eux !
- **Que les salariés concernés par les dispositifs carrières longues puissent bénéficier du dispositif Rhodia avant le départ.**
  - **Refus direction :** Là aussi, elle est particulièrement radine et injuste ! Un salarié qui a commencé à 15 ans, qui aura 43 ans de boulot à 58 ans, dont peut-être 40 ans de postes, partira en départ carrière longue, avec 65 % de sa paye, alors qu'avec notre projet CFDT, il pourrait partir à 56 ans avec 41 ans de boulot dont 38 ans de poste et 75 % de sa paye !

- **Que la baisse de revenus soit dégressive, avec 100 % pendant 6 mois, 90 % pendant 6 mois, puis 75 %.**
  - **Refus direction** : Un sou est un sou, elle applique l'accord ARKEMA ! Lors des négociations, elle a affirmé qu'elle préfère mettre de l'argent pour ceux qui travaillent plutôt que pour ceux qui ne travaillent plus. C'est vrai que la Direction Générale a d'autres priorités pour placer l'argent du groupe : Dividendes, actions gratuites, retraite chapeau des dirigeants pour quand ils "ne travailleront plus" !
- **Que l'allocation de départ à la retraite puisse être transformée en temps pour les salariés qui le souhaite.**
  - **Refus direction** : S'ils transforment, ils ne seront pas là, et quand ils ne sont pas là, il faut remplacer et ça coûte !!
- **Que le remplacement ait lieu aux bornes de l'atelier, voire de l'équipe, plutôt qu'aux bornes de l'usine.**
  - **Refus direction** : le fait de remplacer aux bornes de l'usine permet plus de "flexibilité". Pour la CFDT, c'est clair, les remplacements se feront au bon vouloir de la direction générale, qui n'en doutons pas, tiendra compte de la pénibilité !
- **Que le remplacement soit le plus rapide possible, par la mise en place d'un plan d'embauche immédiat dans les sites, afin de créer les conditions favorables aux départs.**
  - **Refus direction** : la question qui fâche ! Des embauches tout de suite, vous n'y pensez pas !

**Pour la CFDT, prouver son engagement en matière de lutte contre la pénibilité et pour une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, Responsable et Durable doit passer par des annonces en matière d'embauche de SALARIÉS POSTÉS, dans les ateliers, là où se trouve la pénibilité du travail !!**

**La Direction refuse, la CFDT refuse donc de signer un TEXTE INJUSTE !!**

Pendant toute la négociation, la direction générale a rejeté nos propositions, préférant reprendre intégralement l'accord ARKEMA. Nous nous interrogeons sur l'attitude la direction, qui était particulièrement retord face à nos propositions et qui reprenait avec entrain les pseudo-revendications déjà acquises de l'accord ARKEMA.

**Mais plus grave, cet accord ne résout rien ! Injuste, il limite les départs et il colle à la future loi WOERTH sur les retraites.** Il aura créé une norme qui ne sera plus jamais améliorée : C'est 2 ans maximum quelle que soit la durée du travail en poste.

**En 2012, faudra t'il mendier la reconduction du dispositif ? Les salariés non concernés aujourd'hui, travailleront avec la crainte de la non-reconduction du processus.**

**En plus de la pénibilité, la direction générale rajoute une angoisse psychosociale !!**

**La CFDT demande la réouverture des négociations, et le traitement des vrais problèmes !**

- Un accord pérenne, sans limite dans le temps !
- Un vrai départ anticipé, fonction de la durée réelle des postes.
- Des emplois, des effectifs, un taux de remplacement anti-pénibilité et des embauches.
- L'intégration des 2x8, 3x8 et un véritable engagement à traiter tous les salariés, journaliers compris.
- Des conditions salariales correctes.

**Bref, un dispositif juste, pérenne, attractif !**

**Si vous pensez que nous avons raison, que nous sommes responsables, justes, et équitables, Si vous êtes d'accord avec nous, rejoignez la CFDT et défendons ensemble nos positions, face à la Direction ! Adhérez !!**

**UNE RETRAITE JUSTE ?**

**JUSTE UN DROIT !!**

**Tous mobilisés le 7 septembre**